

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Retour en classe et port du masque

La Sarre, le 13 janvier 2022— Suite à l'annonce du retour en classe le 17 janvier 2022, le Ministère de l'Éducation nous a donné des consignes sur le port du masque d'intervention.

Les élèves du primaire devront continuer de porter le masque d'intervention en classe, dans les aires communes, au service de garde, lors des déplacements dans les écoles et durant le transport scolaire.

Pour les élèves du préscolaire (maternelles 4 et 5 ans) dès le retour en classe, le port du masque sera dorénavant obligatoire uniquement dans le transport scolaire.

Les élèves du secondaire, des centres de formation des adultes et de la formation professionnelle et le personnel scolaire devront continuer de porter le masque d'intervention en classe, dans les aires communes, lors des déplacements dans les écoles et les centres de formation et durant le transport scolaire.

Nous vous remercions chaleureusement pour votre collaboration!

Source : Marco Fournier
Secrétaire général

Engagement, Respect, Équité



Ensemble, pour le succès de TOUS nos élèves.